



Fausse attestation de formation et de compétences

Par **adiphil**, le **29/06/2015** à **18:57**

Bonjour,

Je suis organisme de formation. Un de mes clients vient de fournir une attestation de formation et de compétences, concernant 3 salariés de son entreprise, à son propre client, en modifiant un document (attestation) que je lui avait fourni lors d'une précédente formation. Ce document utilisant le nom et le logo de mon entreprise atteste que 3 personnes (dont les noms sont mentionnés) ont été formées par mes soins. Or je n'ai jamais ni formé ces personnes ni fourni cette attestation. Ce document est un faux. Il s'agit d'une formation au montage et à l'utilisation en sécurité de plateformes suspendues (échafaudages volants). J'ai contacté mon client qui m'affirme avoir dispensé cette formation en interne (ce qui s'est avéré être faux) et qu'il a simplement réutilisé mon modèle de document pour satisfaire aux "exigences pointilleuses" de son client. Compte tenu de la dangerosité de leur activité (interventions sur des ouvrages entre 80 et 100m de hauteur), je souhaite effectuer toutes démarches nécessaires à la sérénité de mon entreprise. Je n'ai plus aucune confiance en ce client. Est-il assez fou pour fournir d'autres fausses attestations en mon nom à d'autres clients? Dois-je déposer plainte? Rédiger simplement une main courante? Autre option? Merci de m'éclairer sur la meilleure démarche à suivre. Bien cordialement.

Par **moisse**, le **29/06/2015** à **21:23**

Bonsoir,

Pourquoi ne pas signaler la situation à l'inspection du travail, en lui signalant les faits qui vous ont été rapportés et les résultats de votre propre enquête.